



SYNDICAT DES VIGNERONS  
DU ROUSSILLON

Fédération  
Départementale  
des Syndicats  
d'Exploitants  
Agricoles

Perpignan, le 9 février 2010

### Note d'information

#### Dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bati 2009

Dans le cadre du plan de soutien à l'agriculture suite à la crise Fruits et Légumes 2009, la crise sur le lait et la crise Viticole qui dure depuis quelques années, nous avons travaillé avec les services fiscaux à la mise en place d'un report et maintenant d'un dégrèvement de la TFNB 2009.

Cette année l'imprimé de demande se compose en trois volets ;

- un questionnaire commun à toutes les filières puis deux feuillets :
- un spécifique à la viticulture,
- l'autre pour l'ensemble des autres productions Fruits, légumes et lait.

Pour une meilleure lecture du dossier par les services fiscaux et une simplification dans l'élaboration du dossier, cet imprimé est à remplir **uniquement par l'agriculteur exploitant les terres** qu'il soit propriétaire ou fermier.

En viticulture, le dégrèvement sera étudié sur l'ensemble de l'exploitation ; dans la partie « cadres à compléter si vous n'êtes pas exploitant vous-même » est à indiquer le(s) nom(s) des propriétaires des parcelles que vous avez en fermage.

Pour les autres productions, seul le propriétaire exploitant sera dégrèvé et une analyse au cas par cas sera effectuée pour les parcelles en fermage.

Dans tous les cas nous nous proposons d'identifier dans ce dossier toutes les parcelles que vous exploitez qui sont en faire valoir direct ou en fermage.

L'imprimé est disponible sur le site de la FDSEA 66 : [www.fdsea66.fr](http://www.fdsea66.fr)

Contact FDSEA : 04 68 51 39 11

**La date limite de dépôt de l'imprimé, accompagné des pièces demandées, est le 31 mars**